

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE DE LA FFME

- Discipline Générale –

Résumé de la décision :

Commission nationale de discipline, séance du 17 décembre 2015

Considérant que la Commission s'accorde à considérer que le fait pour un initiateur d'escalade, d'abuser de son autorité et de son influence, pour séduire une pratiquante âgée de 17 ans lors des séances qu'il anime constitue un manquement susceptible de porter atteinte aux intérêts et à l'image de la FFME. Cependant, dès lors qu'en l'espèce, le comportement de l'initiateur est détaché de sa qualité et de sa fonction et qu'il n'affecte pas les activités organisées par la FFME, il ne relève pas du pouvoir disciplinaire de la commission.

NB : La décision a été notifiée à l'intéressé le 22 décembre 2015.